



Comité Régional de Canoë-Kayak desHauts-de-France



Formation AMFPG



Prérogatives d'encadrement

Dans le cadre de son activité en :

- Eau Calme dans une zone abritée et délimitée
- Eau vive de classe I et maximum en classe II si présence d'un MFPC ou autre diplômé de niveau supérieur à l'AMFPC
- Mer dans une zone calme et abritée et délimitée dans la zone des 300 mètres, par vent de force 2 Beaufort maximum

il peut:

Avant 18 ans,

- Initier aux activités du Canoë-Kayak, de la Pagaie Blanche à la Pagaie Verte, sous la responsabilité d'un adulte identifié par le président de la structure ;
- Assister un Cadre Certificateur Pagaies Couleurs dans la formation et l'organisation de certifications de Pagaies Couleurs conformément à la réglementation en vigueur ;

Après 18 ans,

Signature:

- Initier aux activités du Canoë-Kayak en autonomie de la Pagaie Blanche à la Pagaie Verte ;
- Certifier des Pagaies Blanches
- Assister un Cadre Certificateur Pagaies Couleurs dans la formation et l'organisation de sessions de certifications Pagaies Couleurs conformément à la réglementation en vigueur.

En signant, le tuteur atteste avoir pris connaissance des prérogatives d'encadrement du stagiaire Aspirant Moniteur Fédéral Pagaie Couleur.

Nom/Prénom du Stagiaire :	
Tuteur AMFPC :	Structure :
Date :	Tampon de la structure :

Commission Régionale d'Enseignement & de Formation Responsable : Guillaume Vilain CTR : Nicolas PARGUEL Email :

nparguel@canoekayak-hautsdefrance.fr Ou <u>cref@canoekayak-hautsdefrance.fr</u>

